

**Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 36-21  
Séance du lundi 20 septembre 2021**

Rendue exécutoire le

---

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le lundi 20 septembre 2021 à 14h00 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

**PRÉSENTS :**

M <sup>me</sup> Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M <sup>me</sup> Sabrina ECARD	Administratrice
M. Christophe NOELETTE	Administrateur
M <sup>me</sup> Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur

**6 présents**

**ABSENTS/EXCUSES ayant donné pouvoir :**

M. Xavier HAQUIN CAVECCHI	Vice-président, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine CAVECCHI
------------------------------	--------------------------------------------------------------------

**1 absent ayant donné pouvoir**

**ASSISTAIT EGALEMENT :**

Mme Séverine LEPLUS	Directeur général
---------------------	-------------------

**Services internes VOH :**

M. CAVITTE, Mme POINLANE, Mme GRIESBACH, M. CLAUDE, M. CARMIER

**Direction/Service :** Pôle Patrimoine - Direction Gestion et commercialisation, des copropriétés et des ventes

**Objet :** Prolongation du bail à construction des résidences du CROUS à Cergy

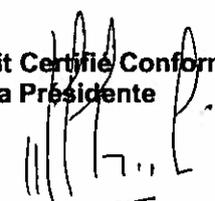
Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 35-20 du 12 octobre 2020 relatif à l'objet susvisé ;  
Vu le rapport présenté au Bureau du 20 septembre 2021 relatif à l'objet susvisé.

**Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

- APPROUVE la signature d'un avenant de prorogation du bail à construction sous la forme authentique entre l'Etat, le CROUS et Val d'Oise Habitat portant sur le terrain où se situent les deux résidences gérées par le CROUS à CERGY, prorogeant sa durée au moins jusqu'à la dernière échéance des prêts de l'Office à savoir le 1<sup>er</sup> décembre 2028 ;
- APPROUVE dans le cas où la signature d'un tel avenant ne pouvait pas intervenir avant le 15 octobre 2021, la signature d'un avenant de prorogation du bail à construction par acte sous-seing privé entre le CROUS et Val d'Oise Habitat pour une durée d'un an afin de permettre la signature par acte authentique d'un avenant entre l'Etat, le CROUS et Val d'Oise Habitat ;
- AUTORISE le Directeur général ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à signer ces actes.

**Approuvé à l'unanimité.**

Pour Extrait Certifié Conforme  
La Présidente



**Marie-Christine CAVECCHI**